

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Guy Mettan, Marie-Thérèse Engelberts, Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Magali Orsini, Bernhard Riedweg, Olivier Cerutti

Date de dépôt : 4 octobre 2016

Proposition de motion

Pour que cessent les amendes et émoluments confiscatoires !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la tarification actuellement exorbitante concernant les amendes et émoluments liés aux infractions de la circulation routière ;
- l’explosion des montants liés aux amendes et émoluments ces dernières années ;
- le dépôt par l’hebdomadaire GHI d’une pétition contre ces amendes et émoluments jugés excessifs, signée par plus de seize mille personnes.
- le mécontentement justifié de la population genevoise concernant de telles pratiques,

invite le Conseil d’Etat

à réexaminer le plus rapidement possible le barème des amendes imposées par le Pouvoir judiciaire de même que celui des émoluments par le département de la sécurité et de l’économie, ceci afin que leurs montants reviennent à des proportions raisonnables, selon des critères justifiés et non plus arbitraires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce n'est un secret pour personne : il existe dans notre canton une tarification exorbitante, pour ne pas dire abusive, concernant les amendes et émoluments liés aux infractions de la circulation routière, dont les montants disproportionnés nous interrogent quant à leur caractère non plus préventif mais bel et bien confiscatoire.

Difficile de comprendre comment de tels sommes peuvent se justifier, principalement concernant les émoluments, censés couvrir les frais administratifs. Or, à Genève, ils s'avèrent parfois plus élevés que l'amende elle-même : cette situation est d'autant plus incompréhensible que le travail administratif y lié n'est pas bien différent de celui réalisé dans d'autres cantons, où les émoluments sont nettement inférieurs... Et pourtant il semble que dans notre canton la qualité du travail administratif lié au traitement des émoluments soit telle qu'elle justifie à elle seule un tarif jusqu'à huit fois supérieur à auparavant.

Concernant les amendes, ce n'est guère mieux puisque certaines des infractions ont vu leurs montants fortement augmenter depuis le réajustement effectué en toute discrétion en 2014 ; un réajustement qui a vu bon nombre de contraventions doubler, tripler voire même quintupler dans notre canton sans aucune raison valable. Ainsi, une infraction pourra coûter, pour certaines d'entre elles, jusqu'à cinq fois plus cher pour un Genevois que pour son voisin vaudois, ce qui constitue une inégalité de traitement tout bonnement inadmissible pour la population genevoise !

Le mécontentement de la classe moyenne, principale victime de ce système à la justification opaque, est réel et nécessite donc d'être pris en compte le plus urgemment possible ; cela, d'autant plus qu'une pétition, lancée par l'hebdomadaire GHI et soutenue par le TCS, a été déposée dans ce sens, avec l'appui de plus de seize mille paraphes.

Parallèlement à cette pétition, qui retiendra toute l'attention de la commission chargée de son étude, il est également nécessaire d'appuyer cette démarche bienvenue à travers un projet de motion qui permette à notre Grand Conseil de s'assurer que les autorités compétentes respecteront bel et bien leur engagement de réexaminer cette tarification d'ici à la fin de l'automne 2016.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions de bien vouloir soutenir ce projet de motion.

Exemples de contraventions qui ont augmenté fortement			
Circulation routière et navigation	AVANT 	APRÈS	VD 
Franchir une ligne de sécurité	120.-	240.-	100.-
Priorité à droite non accordée à une intersection	120.-	320.-	60.-
S'engager dans la circulation en gênant les autres usagers	50.-	240.-	60.-
Utiliser une piste cyclable ou un chemin pour piétons avec véhicule non admis	120.-	240.-	60.-
Utilisation abusive d'une voie réservée aux bus	60.-	200.-	120.-
Stationner sur une voie de tram	120.-	170.-	120.-

<https://www.tcs.ch/fr/le-tcs/sections/geneve/mobilite/amendes-trop-cheres-les-genevois-se-fachent.php>